



[TRADUCTION]

Mémoire de CARP
(Association canadienne des individus retraités)

Laura Tamblyn Watts
Directrice des politiques publiques

Introduction

CARP est un organisme de défense des intérêts fondé sur l'adhésion dont plus de 320 000 Canadiens âgés de partout au pays sont membres. Il compte 30 chapitres régionaux qui participent à la vie de leurs collectivités également. CARP a pour mission de favoriser le respect des droits et le bien-être des Canadiens au fur et à mesure qu'ils vieillissent.

Nous remercions le Comité de l'occasion qu'il nous offre de lui présenter notre mémoire et souhaitons saluer les détenteurs traditionnels du territoire ainsi que rendre hommage à leurs anciens d'hier et d'aujourd'hui.

CARP a lancé une plateforme nationale des aînés en octobre 2018, donc c'est en fonction de celle-ci que nous évaluons le budget.

Il s'agit de notre programme « The FACES of Canadian Seniors »; « FACES » est un acronyme anglais qui désigne la sécurité financière, la prévention des mauvais traitements, l'appui des aidants naturels et l'aide au logement, la prestation de soins de santé exceptionnels et, enfin, l'inclusion sociale.

F – Sécurité financière

1. Nous sommes extrêmement en faveur du Supplément de revenu garanti, le SRG, que nous voyons comme un avantage clé pour les aînés qui ont un revenu faible, surtout les femmes âgées, lesquelles sont particulièrement exposées à la pauvreté.
2. Nous sommes en faveur des modifications apportées à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, qui fournissent une grande transparence au gouvernement par rapport aux entreprises qui s'approchent dangereusement de l'insolvabilité, et qui incluent des dispositions empêchant les présidents-directeurs généraux et les autres cadres de se dessaisir de leurs actifs.
3. Nous croyons que ces mesures préliminaires, bien qu'importantes, n'en font pas assez pour garantir la sécurité des pensions pour les retraités. À cette fin, nous adoptons les recommandations faites par nos collègues de la Fédération canadienne des retraités, qui ont été soumises par Mike Powell. Nous sommes convaincus que les retraités doivent être traités en priorité absolue, qu'ils le méritent, et qu'il devrait exister un fonds d'assurance pour les régimes de retraite qui servirait à compenser les pertes de

pensions. Même si seulement 7 % des régimes de retraite à prestations déterminées sont fédéraux, nous pensons que le gouvernement actuel pourrait agir de façon proactive pour résoudre ce problème.

4. Les pensions différées annoncées dans le budget sont avantageuses, et nous sommes en faveur de cette mesure, mais nous ne pensons pas que permettre à une personne âgée de 71 ans de prendre environ 25 % de son fonds enregistré de revenu de retraite, le FERR, et de le mettre dans une pension différée jusqu'à l'âge de 85 ans soit la bonne réponse.

5. Ce que CARP veut vraiment – et nous étions très déçus de ne pas voir cette mesure dans le budget – c'est l'élimination de l'exigence âgiste selon laquelle il faut retirer des FERR à l'âge de 71 ans.

6. Nous sommes également très déçus de voir que le gouvernement n'avait pas corrigé les échappatoires et garanti que l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement – l'ombudsman du public, non partisan et indépendant – soit réintégré comme étant le seul ombudsman pour les consommateurs canadiens, à la différence de la situation actuelle où au bas mot 75 % de l'ensemble des clients de services bancaires doivent plutôt s'en remettre à une entreprise « à but lucratif ». Nous savons que le rapport de l'ACFC est attendu en juin, mais nous voulons que CARP reste ferme et dynamique sur cette question.

La section 7 de la partie 4 modifie la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* afin de prévoir à compter de juillet 2020 une nouvelle exemption à l'égard du revenu pris en compte dans le calcul du montant du supplément de revenu garanti. La nouvelle exemption exclut les premiers cinq mille dollars du revenu d'une personne tiré d'un emploi ou d'un travail effectué à son compte et cinquante pour cent de la partie de ce revenu supérieur à cinq mille dollars, mais d'au plus quinze mille dollars.

CARP est très favorable aux modifications proposées au SRG dans le budget.

Les « premières mesures » visant à protéger les retraites

La section 5 de la partie 4 modifie la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin, notamment de :

a) prévoir l'obligation pour toutes les parties d'agir de bonne foi dans le cadre des procédures intentées au titre de cette loi;

b) permettre au tribunal d'enquêter au sujet de certaines sommes payées notamment à des administrateurs ou à des dirigeants de personne morale dans l'année précédant la faillite de celle-ci et de tenir responsables de ces paiements les administrateurs de la personne morale.

Cette section modifie aussi la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* afin, notamment de :

a) limiter aux redressements normalement nécessaires certaines ordonnances rendues au titre de l'article 11 de cette loi et de limiter à dix jours la suspension de procédures qui pourraient être intentées contre la compagnie;

b) permettre au tribunal d'ordonner la divulgation d'intérêts économiques dans une compagnie débitrice;

c) prévoir l'obligation pour toutes les parties d'agir de bonne foi dans le cadre des procédures intentées au titre de cette loi.

De plus, cette section modifie la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin, notamment de :

a) prévoir les facteurs dont les administrateurs et les dirigeants d'une société peuvent tenir compte lorsqu'ils agissent au mieux des intérêts de la société;

b) prévoir que les administrateurs de certaines sociétés sont tenus de présenter aux actionnaires certains renseignements relatifs à la diversité, au bien-être et à la rémunération.

Pensions différées

Nous sommes en faveur des pensions différées, mais préoccupés par le fait que la situation sera déroutante et d'avis qu'elles ne peuvent remplacer les FERR.

A. Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)

CARP recommande au gouvernement fédéral de mettre en œuvre les changements suivants afin d'améliorer concrètement les prestations de SV et de

SRG ainsi qu'accroître les adhésions aux programmes actuels de soutien du revenu. Nous croyons que ces changements sont essentiels pour sortir les aînés de la pauvreté et veiller à ce qu'ils vieillissent dans la dignité.

1. Instaurer un système (comme au Royaume-Uni) où l'on ne doit pas produire ses propres déclarations de revenus. Du moins, cela devrait s'appliquer aux travailleurs et aux retraités à faible revenu. Ce système permettrait de calculer et de verser automatiquement les prestations du SRG aux aînés à faible revenu.
2. Accroître le SRG pour les aînés seuls. Cela comblera le fossé entre les paiements existants et le seuil de pauvreté pour les aînés les plus pauvres du Canada, qui sont en grande majorité des femmes.
3. Réduire les recouvrements de SRG. Les personnes qui reçoivent le SRG doivent composer avec les taux de récupération fiscale élevés du gouvernement fédéral sur les revenus. En combinaison avec les mesures de soutien provinciales, comme l'aide au logement lié aux ressources, leur taux d'imposition est très élevé. On doit réduire ce taux.
4. Étendre l'exemption actuelle de 3 500 \$ de revenu d'emploi aux fins du SRG à toutes les formes de revenu. Actuellement, les bénéficiaires du SRG doivent composer avec des mesures de récupération fiscale sur *chaque* dollar de revenu du RPC ou retiré d'un REER ou d'un FERR.
5. Offrir une aide financière aux organismes locaux qui travaillent auprès des aînés vulnérables afin qu'ils les aident à remplir leur demande de soutien du revenu.

B. Régime de pensions du Canada (RPC)

Le Régime de pensions du Canada est la base de la sécurité financière pour les Canadiens qui prennent leur retraite. CARP recommande que le gouvernement fédéral envisage la mise en œuvre des mesures suivantes pour accroître les prestations du RPC et améliorer la sécurité financière globale des aînés.

1. Sensibiliser et informer les gens au sujet des avantages que présentent les prestations différées du RPC (et de la SV).
2. Prévoir des mesures qui incitent les gens à reporter les prestations de RPC (et de la SV) après l'âge de 70 ans. On pourrait accroître les prestations de retraite des personnes qui ont versé les cotisations maximales au RPC jusqu'à 65 ans et continuent à travailler.

Autres aspects du budget : plateforme nationale des aînées FACES

2 – Prévention de la maltraitance

Nous saluons les nouveaux fonds alloués au programme Nouveaux Horizons pour les aînés, soit 100 millions en 5 ans. Il s'agit d'un accroissement de financement important et nécessaire pour un programme qui est essentiellement l'épine dorsale de la prestation des services aux aînés au Canada. Nous voulons encourager le gouvernement à utiliser une partie de ces fonds pour améliorer la sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées et les mécanismes de préventions des actes de maltraitance. Chaque année, des « appels » sont lancés dans le cadre de Nouveaux Horizons pour les aînés, donc nous espérons que la maltraitance des aînés fera partie du prochain appel de propositions en 2020.

3 – Prestation de soins et soutien au logement

Nous appuyons fortement le financement de la Stratégie nationale sur la démence et sommes heureux de voir que les prestataires de soins y sont mentionnés, mais nous avons été très déçus de constater que ce budget prévoyait peu de ressources pour eux. De plus, nous encourageons le gouvernement (et appuyons le travail de Centraide également présenté ici aujourd'hui) à investir dans un continuum beaucoup plus moderne en matière de santé et de logement intégrant les logements avec services de soutien à la Stratégie nationale du logement, qui n'a rien prévu à ce sujet. Nous n'avons pas besoin d'une stratégie qui ne prévoit rien de plus qu'un peu d'aide relative aux questions locatives pour les personnes qui vivent déjà de façon autonome. Nous voulons plutôt que le Canada soit un pays où les aînés se sentent bien et ont accès aux soins et aux logements adaptés qui répondent à leurs besoins. Ainsi, il sera important de modifier la Stratégie nationale du logement afin d'y intégrer des formes de logement

avec services.

Nous nous réjouissons de l'inclusion de soins de longue durée et de mesures d'aide à la vie autonome pour les Autochtones du Canada. Nous demandons instamment que ces services soient accessibles, en particulier pour soutenir nos territoires nordiques.

4 – Soins de santé exceptionnels

Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris des mesures concernant le programme d'assurance-médicaments et espérons voir les vaccins pour adulte recommandés par le CCNI être ajoutés au formulaire, au lieu des prescriptions uniquement. Nous nous attendons à ce que le financement d'une stratégie nationale sur les aînés soit également prévu, mais nous n'avons pu déterminer quels fonds en particulier ont été alloués à une telle mesure. Nous comprenons que la stratégie est actuellement du ressort du Conseil national des aînés, mais nous souhaitons voir la stratégie et son financement progresser.

5 – Inclusion sociale

Nous nous réjouissons du financement réservé aux améliorations numériques, surtout dans les régions rurales, où elles sont importantes pour les relations sociales. Nous exhortons le gouvernement à financer également des projets qui visent à favoriser les relations intergénérationnelles ainsi que l'intégration au milieu de travail et l'entrepreneuriat. Trop souvent, les programmes d'entrepreneuriat ne sont réservés qu'aux jeunes, même si ce sont majoritairement des personnes de 50 ans et plus qui investissent dans les nouvelles entreprises au Canada.